PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

LEVÉE DE LA LIMITATION

D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENT DONNÉ QUE

Conformément à l'article 14 du *Règlement numéro 297-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable*, à tous les citoyens de la Ville de Rigaud. La Ville décrète la levée de l'avis de limitation d'utilisation extérieure de l'eau potable à compter d'aujourd'hui.

Donné à Rigaud, ce mardi 2 novembre 2026.

Caroline Pelletier, ing.
Directrice des travaux publics et ingénierie

- **Hôtel de ville**
 106, rue Saint- Viateur
 Rigaud (Québec)
- **Ateliers municipaux**
 34, rue de la Coopérative
- **Loisirs et bibliothèque**
 102, rue Saint-Pierre
- **Caserne**
 7, Jules-A.-Desjardins

Tél. : 450 451-0869